

FACTURE N° 4090229
N/REF : 13/09/2024 9H09 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Vendredi 13/09/2024 a 9H09

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 30 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT KEROLZEC ST MARTIN DES CHAMPS
MOTIF : POMPAGE ET CURAGE SELON BESOIN
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 16/09/2024
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
ÉCRÉMAGE DES DEUX BASSINS D'ORAGE
POMPAGE LAVAGE DES SÉPARATEURS HYDROCARBURES
POMPAGE LAVAGE DE TROIS AVALOIRS SUR LE SITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

DÉCHETS : 6,02 T : EAUX HYDROCARBURÉES
1 T : BOUES HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 01/10/24 a 07H48 M. Y. LE GOFF
SB AB Email envoyé le 24/09/24 a 10H44 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Heure Hydrocureur+chauffeur	1	176,00	528,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
6,02	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	185,00	1113,70
1,00	T(s) déchets Boues Hydrocarburées traité	1	435,00	435,00

TOTAL H.T.	2076,70
T.V.A. a 20,00%	415,34
TOTAL T.T.C.En EURO	2492,04

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.